

Questions au Feuilleton

3. Des mesures sont-elles prises pour éviter que les coûts de ce projet ne dépassent les crédits alloués et, dans l'affirmative, quelles sont-elles?

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): 1. Néant.

2. Sans objet. La construction du projet n'est pas encore commencée.

3. Le projet sera exécuté conformément aux modalités de contrôle des coûts décrites dans la réponse donnée aujourd'hui à la partie 3b) de la question n° 1371.

Question n° 1373—M. Greenaway:

1. Quel est, à l'heure actuelle, le montant des coûts excédentaires du projet du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien de construction d'une nouvelle école à la baie Sandy?

2. Ce montant représente-t-il le dernier dépassement des coûts consenti pour ce projet?

3. Des mesures sont-elles prises pour éviter que les coûts de ce projet ne dépassent les crédits alloués et, dans l'affirmative, quelles sont-elles?

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): 1. Néant.

2. Sans objet. La construction de l'école n'est pas encore commencée.

3. Le projet sera exécuté conformément aux modalités de contrôle des coûts décrites dans la réponse donnée aujourd'hui à la partie 3b) de la question n° 1371.

Question n° 1374—M. Greenaway:

1. Quel est, à l'heure actuelle, le montant des coûts excédentaires du projet du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien d'agrandissement de l'école à Pukatawagan?

2. Ce montant représente-t-il le dernier dépassement des coûts consenti pour ce projet?

3. Des mesures sont-elles prises pour éviter que les coûts de ce projet ne dépassent les crédits alloués et, dans l'affirmative, quelles sont-elles?

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): 1. Néant.

2. On prévoit un dépassement final d'environ \$1,109,000 des coûts du projet.

3. Ce projet a été entrepris et approuvé avant la publication par le Conseil du Trésor d'une directive sur le contrôle des coûts, en décembre 1979. A l'étape de la construction, on a respecté, dans la mesure du possible, les modalités de contrôle des coûts, décrites dans la réponse donnée aujourd'hui à la partie 3b) de la question n° 1371.

Question n° 1375—M. Greenaway:

1. Quel est, à l'heure actuelle, le montant des coûts excédentaires du projet du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien de construction d'une nouvelle école à Cross Lake?

2. Ce montant représente-t-il le dernier dépassement des coûts consenti pour ce projet?

3. Des mesures sont-elles prises pour éviter que les coûts de ce projet ne dépassent les crédits alloués et, dans l'affirmative, quelles sont-elles?

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): 1. Néant.

2. Sans objet. La construction de l'école n'est pas encore commencée.

3. Le projet sera exécuté conformément aux modalités de contrôle des coûts décrites dans la réponse donnée aujourd'hui à la partie 3b) de la question n° 1371.

Question n° 1376—M. Greenaway:

1. Quel est, à l'heure actuelle, le montant des coûts excédentaires du projet du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien de construction d'une nouvelle école à Poplar River?

2. Ce montant représente-t-il le dernier dépassement des coûts consenti pour ce projet?

3. Des mesures sont-elles prises pour éviter que les coûts de ce projet ne dépassent les crédits alloués et, dans l'affirmative, quelles sont-elles?

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): 1. Néant.

2. Aucun dépassement anticipé.

3. Ce projet a été entrepris et approuvé avant la publication par le Conseil du Trésor d'une directive sur le contrôle des coûts en décembre 1979. A l'étape de la construction on a respecté, dans la mesure du possible, les modalités de contrôle des coûts, décrites dans la réponse donnée aujourd'hui à la partie 3b) de la question n° 1371.

Question n° 1377—M. Greenaway:

1. Quel est, à l'heure actuelle, le montant des coûts excédentaires du projet du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien de construction d'une nouvelle école à Lake St-Martin?

2. Ce montant représente-t-il le dernier dépassement des coûts consenti pour ce projet?

3. Des mesures sont-elles prises pour éviter que les coûts de ce projet ne dépassent les crédits alloués et, dans l'affirmative, quelles sont-elles?

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): 1. Néant.

2. Aucun dépassement anticipé.

3. Ce projet a été entrepris et approuvé avant la publication par le Conseil du Trésor d'une directive sur le contrôle des coûts, en décembre 1979. A l'étape de la construction, on a respecté, dans la mesure du possible, les modalités de contrôle des coûts, décrites dans la réponse donnée aujourd'hui à la partie 3b) de la question n° 1371.

Question n° 1378—M. Greenaway:

1. Quel est, à l'heure actuelle, le montant des coûts excédentaires du projet du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien de construction d'une nouvelle école à Jackhead?

2. Ce montant représente-t-il le dernier dépassement des coûts consenti pour ce projet?

3. Des mesures sont-elles prises pour éviter que les coûts de ce projet ne dépassent les crédits alloués et, dans l'affirmative, quelles sont-elles?

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): 1. \$41,928.

2. Non, le dépassement total s'élève à \$190,000.

3. Le projet est terminé. Ce projet a été entrepris et approuvé avant la publication par le Conseil du Trésor d'une directive sur le contrôle des coûts, en décembre 1979. A l'étape de la construction, on a respecté, dans la mesure du possible, les modalités de contrôle des coûts décrites dans la réponse donnée aujourd'hui à la partie 3b) de la question n° 1371.

Question n° 1379—M. Greenaway:

1. Quel est, à l'heure actuelle, le montant des coûts excédentaires du projet du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien d'agrandissement de l'école à Easterville?

2. Ce montant représente-t-il le dernier dépassement des coûts consenti pour ce projet?